



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D’EAST-HEREFORD

**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION
AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S’EXPRIMER SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT N° 302-21 INTITULÉ :**

« Règlement numéro 302-21, modifiant le règlement de zonage afin de modifier plusieurs éléments liés aux usages et de créer la nouvelle zone M-3 »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, lors d’une séance tenue le 2 août 2021, le conseil de la municipalité d’East-Hereford a adopté par résolution le projet de règlement n° 302-21 intitulé : « *Règlement numéro 302-21, modifiant le règlement de zonage afin de modifier plusieurs éléments liés aux usages et de créer la nouvelle zone M-3* ».

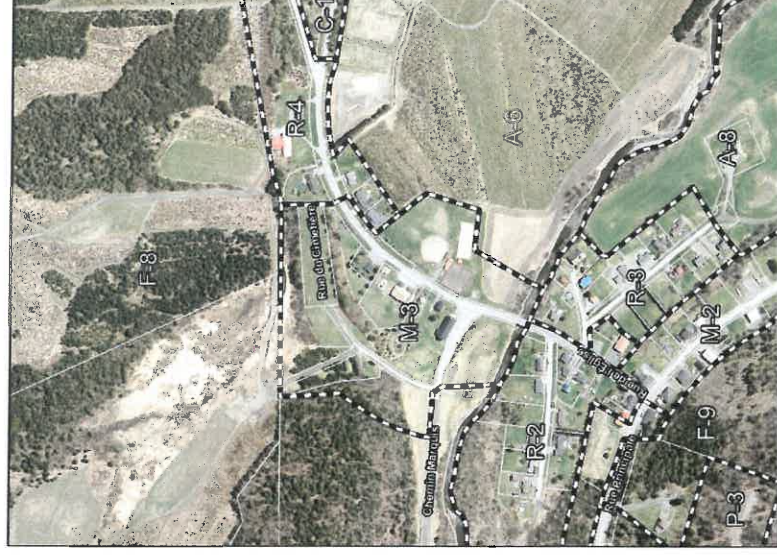
Le projet de règlement vise principalement à créer une nouvelle zone mixte. La zone visée est délimitée au nord par la zone F-8 et au sud par la zone R-2 et P-2 et à l’est par A-6. Ce projet de règlement a également pour objet d’inclure les notions d’entrepreneur artisan et de spécifier que la limite des bassins versants de niveau 4 est indiquée à titre indicatif seulement et doit être établie à l’aide des données les plus à jour de la topographie du territoire.

Le projet de règlement contient certaines dispositions susceptibles d’approbation référendaire.

Situation actuelle



Situation proposée



Avis est par les présentes donné de la tenue d’une assemblée publique de consultation le 15 septembre 2021, à 19 h 00, par écrit.

Date limite de réception des avis écrits :
14 septembre à 16h 00

Par courrier à l’adresse suivante :
Municipalité d’East-Hereford
15, rue de l’Église
East-Hereford, Québec J0B 1S0

Par courriel à l’adresse suivante :
direction@easthereford.ca

Cette mesure exceptionnelle de consultation publique écrite et par visioconférence a été prise conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 dans le cadre de l'urgence sanitaire dû à la Covid-19.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site web au www.easthereford.ca sous l'onglet municipalité dans la section avis public ou au bureau de la Ville aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à East-Hereford, ce 31 août 2021.


Marie-Ève Breton

Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'East-Hereford, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à l'hôtel de ville, sur le site web de la municipalité d'East-Hereford.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31^e jour d'août 2021.


Directrice générale et Secrétaire-trésorière

